

## INTRODUCTION

Dominique Picco\*

Les femmes ont fait couler beaucoup d'encre dès le xvii<sup>e</sup> siècle: elles deviennent un sujet « à la mode ». Cette tendance s'accroît au siècle des Lumières qui voit la publication d'une multitude d'écrits de philosophes, de médecins, d'écrivains et de polygraphes de toutes sortes où *la femme*, réelle ou imaginée, peut être objet d'étude où héroïne d'œuvres de fiction<sup>1</sup>. Devant cette avalanche de textes, Paul Hoffmann a pu parler en 1973 du siècle des Lumières comme du siècle de *la femme*<sup>2</sup>. Cela correspond en outre, depuis le début du siècle, à un recul progressif mais constant de l'illettrisme féminin (et masculin) qui conduit à l'extension du public des lectrices ainsi qu'à l'émergence de femmes de lettres, épistolières mais aussi d'auteurs de romans, de pièces de théâtre ou de tout autre genre littéraire. La notion de femmes de lettres tend à s'imposer à la fin du siècle<sup>3</sup>. Même le domaine des sciences, réputé exclusivement masculin, doit faire place aux femmes; certaines s'y font un nom que ce soit Émilie du Châtelet en France, la mathématicienne Maria Gaetana Agnesi (1718-1799) à Milan et bien d'autres encore. Il est vrai que l'éclat des salons dirigés ou animés par des femmes depuis M<sup>me</sup> Geoffrin

---

\* Université Bordeaux-Montaigne, CEMMC EA 2958

1. P. Fauchery, *La destinée féminine dans le roman européen du xviii<sup>e</sup> siècle (1713-1807)*, Paris, A. Colin, 1972.
2. Paul Hoffmann, *La Femme dans la pensée des Lumières*, Paris, Ophrys, 1977.
3. Sur ce sujet et plus largement sur la querelle des femmes voir Eliane Viennot (sous la dir. de) avec la collab. de Nicole Pellegrin, *Revisiter la « querelle des femmes », discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2012, Vol. I. Voir aussi la recension de Jean Mondot dans *Lumières* n° 21, p. 260-261.

jusqu'à M<sup>me</sup> Necker ou la maréchale de Luxembourg en passant par M<sup>me</sup> du Deffand a paru conférer aussi aux salonnières un véritable pouvoir culturel<sup>4</sup>. Les salons, par le relatif mélange ou le côtoiement des élites, ouvraient de nouveaux espaces à la sphère publique tout en offrant en son sein une place aux femmes<sup>5</sup>. Mais comme l'analyse sociologique menée par Antoine Lilti<sup>6</sup> l'indique, cette présentation doit être fortement nuancée : la présence aristocratique y était massive et le pouvoir des femmes ne manquait pas d'une indéniable ambiguïté. Olympe de Gouges y voyait le lieu de l'« administration nocturne des femmes »<sup>7</sup>. La philosophe, Geneviève Fraisse rappelait déjà en 1989 que dans une société d'Ancien Régime où les rangs et les statuts étaient multiples, la différence des femmes n'était qu'une parmi d'autres et qu'une femme éduquée, brillante ne pouvant être qu'une exception ne remettait pas en cause l'équilibre social<sup>8</sup>.

### Les philosophes des Lumières et la cause des femmes

On ne peut affirmer que des philosophes des Lumières tel que Montesquieu, Voltaire, Rousseau ou Diderot, aient mené un combat constant et ciblé en faveur de l'émancipation des femmes<sup>9</sup>. Dans le régime politique que Montesquieu appelle de ses vœux dans *l'Esprit des lois*, la séparation des pouvoirs renforce la séparation entre un espace public appartenant aux hommes et un espace privé où restent cantonnées les femmes. On se souvient aussi que Rousseau ne consacre qu'un chapitre de *l'Émile* à l'éducation de Sophie<sup>10</sup>, soulignant la nécessité de développer chez elle soumission, esprit pratique, docilité et obéissance. Quant à *L'Encyclopédie*, projet emblématique des Lumières françaises, elle n'ouvrit pas ses colonnes aux femmes. Toutefois, la lutte anti-préjugés a profité aux femmes. Sans doute faut-il admettre que le chemin de l'émancipation fut long, lent et tortueux mais à la fin du siècle l'argumentaire favorable à cette émancipation était achevé. Qu'on lise le plaidoyer de Condorcet en faveur de l'accession des

4. Benedette Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002.

5. Sur le rapport des femmes de lettres à la cause des femmes, voir notamment Mona Ozouf, *Les mots des femmes, essai sur la singularité française*, Paris Gallimard, 1999.

6. Antoine Lilti, *Le monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005.

7. Olympe de Gouges, Postamble à la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, cité dans Benoîte Groult, *Ainsi soit Olympe de Gouges*, Grasset Paris 2013, p. 130.

8. Geneviève Fraisse, *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989

9. Paul Hoffmann, *op. cit.*, p. 324-539.

10. Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 1762.

femmes au droit de cité<sup>11</sup> ou la proclamation des droits de la femme et de la citoyenne rédigée par Olympe de Gouges<sup>12</sup> ou encore le plaidoyer de l'Anglaise Mary Wollstonecraft<sup>13</sup> ou celui du Prussien de Königsberg Theodor Gottlieb von Hippel<sup>14</sup>, tous ces textes se fondent sur l'exigence émancipatrice des Lumières. On pourrait même en féminiser la définition kantienne : « Les Lumières, c'est pour la femme sortir de la minorité que les hommes leur impose ». La Révolution certes déçut de ce point de vue les « féministes », mais les revendications ne furent pas oubliées.

### **La Révolution française et la cause des femmes**

La Révolution française, en effet, ne semble pas à première vue un moment très favorable à la cause des femmes. Il faut rappeler d'abord que l'imaginaire politique de l'époque moderne associe toute période d'affaiblissement de la monarchie à l'exercice du pouvoir politique par les femmes que ce soit pendant les périodes de régence ou lorsqu'une favorite, comme Madame de Pompadour, paraît aux yeux de l'opinion, gouverner à la place du monarque. Les théories de Hume – reprises en partie par Olympe de Gouges – dénoncent l'influence occulte des femmes sur la monarchie française. La mixité de l'espace public propre aux sociétés aristocratiques des salons, cette transgression des normes sexuées par l'élite féminine, est pour les révolutionnaires un des signes de la perversion de l'Ancien Régime. La citoyenne, c'est-à-dire la femme du citoyen, devra rester à sa place, contribuant à la régénération de la société – forger l'homme nouveau, le citoyen dévoué au bien public – mais sans obtenir le droit de suffrage et perdant en 1793 le droit de s'assembler dans des sociétés féminines<sup>15</sup>. Ce lien supposé entre la monarchie et les femmes, renforcé par l'attachement d'un grand nombre d'entre elles à leur foi et à leurs curés ainsi que leur ardeur à les défendre entraîna l'assimilation entre femmes et contre révolution<sup>16</sup>. L'historiographie de la III<sup>e</sup> République, reprit facilement à son compte ces lieux communs.

11. Condorcet, « Sur l'admission des femmes au droit de cité », *Journal de la société de 1789*, 3 juillet 1790.

12. Voir l'article de Jennifer Tamas dans ce numéro p. 153.

13. Voir l'article de Marie-Lise Paoli dans ce numéro p. 33.

14. Voir l'article de Jean Mondot dans ce numéro p. 133.

15. Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

16. Jean-Clément Martin, *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*. Paris, A. Colin, 2008.

Dans un article intitulé « A-t-elle fait régresser la cause des femmes? », paru dans le numéro spécial que la revue *L'Histoire* a consacré en 2013 aux acquis récents de la recherche sur la Révolution Française, Mona Ozouf propose de revenir sur ce débat en distinguant nettement les acquis de la période révolutionnaire du retour de bâton qu'a constitué le Code civil<sup>17</sup>. À partir du constat accablant fait au moment du bicentenaire de 1789 d'une Révolution vue comme « une grande défaite historique des femmes »<sup>18</sup>, l'auteure revisite la misogynie révolutionnaire au travers des déclarations des uns et des autres, de la fermeture par la Convention des clubs de femmes en 1793 s'appuyant sur les célèbre rapport d'Amar. Elle rappelle l'innovation considérable que constituent le mariage civil et la loi sur le divorce qui envisage ce dernier par consentement mutuel en cas d'incompatibilité d'humeur. Ces acquis essentiels, mais qui n'eurent qu'une existence éphémère, ne sauraient effacer le caractère totalement restrictif de *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* d'août 1789 puisqu'en n'englobant pas les femmes, elle exclut la moitié du genre humain de la reconnaissance de ses droits naturels et de l'accession à la citoyenneté. Cependant pour Mona Ozouf, en ayant jeté les bases de l'égalité sociale, elle porte en germes les revendications futures des femmes et ouvre donc aux revendications féminines et au féminisme.

Le propos de ce numéro n'est pas de revenir sur les réalités sociales de la condition féminine en proposant une galerie de portrait de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle sous forme de biographie individuelle ou collective ou encore de portrait de groupes sociaux ou intellectuels au sein de l'Europe des Lumières, dans un pays ou un espace spécifique. L'objectif est plutôt de repérer des prises de conscience de l'injustice faite aux femmes et de la nécessité d'y remédier et donc d'abonder la réflexion sur ce siècle en tant que moment particulier dans l'histoire de l'émancipation des Européennes. Des textes de toute nature, – romans, libelles, traités, écrits du for privé – mais aussi des images émanant d'hommes et de femmes, portent en effet en eux les traces d'une prise de conscience neuve, voire d'une véritable dynamique d'émancipation, émergeant au milieu d'un discours dominant très conservateur. Nombre de ces textes suggèrent une réflexion proche de la notion de genre : les différences entre hommes et femmes sont alors présentes comme un conditionnement social et non plus comme une donnée biologique ou comme un invariant de la « nature » féminine.

17. Mona Ozouf, « A-t-elle fait régresser la cause des femmes? », *Les collections de L'Histoire*, n° 60, p. 42-45.

18. *Idem*, p. 43.